

d'administration, comité de crédit et comité de surveillance. Il suffit d'une dizaine de personnes de bonne volonté pour fonder une caisse. Hommes, femmes et enfants peuvent en faire partie. On n'exige d'eux que l'honnêteté. Le montant que chacun peut verser dans la caisse n'entre pas en considération pour l'admission des membres. On reçoit d'ailleurs les dépôts les plus minimes. Le grand avantage de ces caisses, qui sont le complément de l'organisation paroissiale, est que les économies restent dans la paroisse et servent à son développement. On prête aux membres dans certaines conditions et on paie un intérêt sur tous les dépôts. En terminant le conférencier dit que la maison Laflamme et Froulx, de Québec, s'est fait une spécialité de l'impression des papiers nécessaires au fonctionnement des caisses et il ajoute qu'il sera heureux d'offrir son expérience à tous les confrères qui voudront en établir dans leur paroisse.

L'avant-midi se termina par l'élection des officiers de la *Société Saint-Jean-Baptiste provinciale*. Tous les anciens furent réélus à l'exception de deux qui ne peuvent plus s'occuper de l'œuvre. Ils furent remplacés par M. Adrien Potvin, président de la *Société Saint-Jean-Baptiste* de Saint-Boniface, et M. Saint-Pierre, délégué du cercle de l'A. C. J. C., de Saint-Claude. L'état major de la Société provinciale se compose pour la prochaine année de M. Joseph Baril, président, de MM. L.-A. Delorme et A. Potvin, vice-présidents, J.-A. Beanpré, secrétaire, et d'autres membres directeurs.

À la séance de l'après-midi le congrès décida unanimement de substituer les officiers et directeurs de la *Société Saint-Jean-Baptiste provinciale* au *Comité permanent* constitué par le congrès de l'an dernier pour exécuter les décisions du présent congrès et travailler à la création et à la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste locales. C'est donc à cette société qu'est dévolue la charge de travailler à la colonisation et tous les efforts devront se concentrer autour d'elle. Comme S. G. Mgr Béliveau était président d'honneur du *Comité permanent* de l'an dernier, il fut élu président d'honneur du conseil de la *Société Saint-Jean-Baptiste provinciale*, et M. l'abbé St-Amant, curé de Saint-Jean-Baptiste, l'apôtre des caisses Desjardins, fut élu membre d'honneur du même conseil.

M. Potvin adressa ensuite la parole et au cours de ses remarques attira l'attention sur le fait que si l'émigration vers les plaines de la rivière Rouge s'est ralentie, c'est parce qu'on a discrédité le Manitoba au point de vue scolaire et spécialement au point de vue de l'enseignement du français. Or il y a beaucoup plus de français dans les écoles du Manitoba que dans celles de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les deux langues sont sur un pied d'égalité et l'on a du français dans tous les cours: primaire, secondaire et supérieur, tandis que dans les provinces sœurs l'enseignement du français est limité au cours primaire.